RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00285
Numéro SIREN : 841 895 451
Nom ou dénomination : AB+

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2022 sous le numéro de dépôt 4067

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2022

Désignation de l'entreprise : SAS AB+ — Ave De Belgique Pouzalgues — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 46500 GRAMAT

SIRET : 8 4 1 8 9 5 4 5 1 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122021 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122020 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	70 000	012		70 000	70 000
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	110 098	030	53 594	56 504	45 241
	Immobilisations financières* (1)	040	5 841	042		5 841	5 841
	Total I (5)	044	**185 939**	048	**53 594**	**132 345**	**121 082**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	116 728	070	7 580	109 148	73 013
	Créances (2) — Autres * (3)	072	13 964	074		13 964	15 541
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	313 542	086		313 542	273 338
	Charges constatées d'avance *	092	702	094		702	
	Total II	096	**444 936**	098	**7 580**	**437 356**	**361 892**
	Total général (I + II)	110	**630 875**	112	**61 174**	**569 701**	**482 973**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	250 000	250 000
	Ecarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126	25 000	19 590
	Réserves réglementées* 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132	8 313	
	Report à nouveau 134		
	Résultat de l'exercice 136	**80 357**	**53 722**
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	**363 669**	**323 313**
	Provisions pour risques et charges — **Total II** 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	7 867	7 218
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 142 211) 172	198 165	152 442
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	**206 032**	**159 661**
	Total général (I + II + III) 180	**569 701**	**482 973**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 841	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 735
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIÉ CONFORME

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS AB+**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122021 (1)	Exercice N-1 clos le 31122020 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		
	Production vendue biens	215		
	Production vendue services *	217		
	dont export et livraisons intracommunautaires	218	381 003	324 610
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226	2 582	2 000
	Autres produits	230	11 774	4 931
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**395 359**	**331 541**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	102 664	85 580
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 555)	244	7 105	5 893
	Rémunérations du personnel *	250	145 400	133 584
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	30 557	26 057
	Dotations aux amortissements *	254	20 321	21 074
	Dotations aux provisions	256	7 580	4 619
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262	140	5
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**313 767**	**276 812**
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**81 592**	**54 729**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290	500	2 083
	Charges financières (V)	294	1 585	1 357
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	300	150	1 732
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**80 357**	**53 722**

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**80 357**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138 : 80 357			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342	80 357	80 357
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			
	dont divers* — Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)	352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AB+
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Avenue de Belgique – Pouzalgues
46500 GRAMAT
841 895 451 RCS CAHORS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 80 356,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	80 356,78 euros
A titre de dividendes Soit 3,20 euros par action	80 000,00 euros
Le solde	356,78 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 8 669,30 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 31 octobre 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 40 000 euros, soit 1,60 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Fanny BETTEVY